



Créer une boîte de collecte!

Règlement complet

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST REQUIS AFIN DE PARTICIPER OU DE GAGNER. UN ACHAT N'AMÉLIORERA PAS VOTRE CAPACITÉ DE PARTICIPER OU DE GAGNER. LA PARTICIPATION À CE CONCOURS (« CONCOURS ») EST DESTINÉE AUX RESIDENTS DU CANADA ET SERA RÉGI PAR LA LOI CANDIENNE, PRIÈRE DE NE PAS PARTICIPER SI VOUS N'ÊTES PAS ADMISSIBLES ET SI VOUS N'ÊTES PAS SITUÉS EN CANADA AU MOMENT DE L'INSCRIPTION.

1. ADMISSIBILITÉ : CE CONCOURS EST OUVERT UNIQUEMENT AUX RÉSIDENTS LÉGAUX DU CANADA QUI ONT ATTEINT L'ÂGE DE MAJORITÉ DANS LEUR PROVINCE OU TERRITOIRE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION. Les employés, cadres et directeurs de TerraCycle Canada ULC. (les « Commanditaires »), ainsi que leurs sociétés parentes et affiliées, filiales, agences de publicité, de promotion et de production, webmasters et fournisseurs de service Internet (et leurs personnes à charge, membres de famille immédiate [conjoint(e) légal(e) ou de fait, parents, enfants, frères et sœurs] et toutes les personnes avec lesquelles les susnommés sont domiciliés) ne sont pas admissibles à ce Concours. En s'inscrivant à ce Concours, les participants acceptent les termes du présent règlement et les décisions des Commanditaires et/ou de leurs agences indépendantes en charge de gérer le Concours ; toutes ces décisions sont définitives et exécutoires à tous les égards.

1a. Critères d'admissibilité particuliers : Le Concours *Créer une boîte de collecte!* (« Concours ») est ouvert aux participants TerraCycle ("Participants"). Vous pouvez inscrire et participez gratuitement à ce programme de recyclage à <http://www.terracycle.ca/fr-CA/brigades>.

2. DATES DU CONCOURS : Le concours débutera le 1 octobre, 2017 à 09h00 (heure de l'Est) et se terminera le 30 novembre à 18h00 (heure de l'Est).

3. DIRECTIONS DU CONCOURS : L'objectif du concours est que les participants conçoivent et créent un bac de collecte créatif pour la collecte de leurs gourdes-collation et les soumettez à travers <http://www.terracycle.ca/fr-CA/contests/creer-une-boite-de-collecte> («page Web du concours») pendant la période promotionnelle.

4. COMMENT PARTICIPER : Les participants répondant aux conditions décrites ci-dessus (1a) sont inscrits automatiquement dans la promotion. Pour participer au programme incitatif, le



participant doit concevoir et créer un bac créatif qui offre le plus haut niveau de créativité tout en communiquant la recyclabilité des sachets GoGo squeeZ et le soumettre à TerraCycle via la page de concours. Cela constitue l'entrée ("Entrée") au concours.

6. PRIX : L'équipe TerraCycle choisira trois gagnants et les attribuera les prix ci-dessous.

Grand prix : 250 \$ en points bonis TerraCycle et 50 coupons GoGo squeeZ

Premier finaliste : 100 \$ en points bonis TerraCycle et 25 coupons GoGo squeeZ

Deuxième finaliste : 50 \$ en points bonis TerraCycle et 25 coupons GoGo squeeZ

Si le gagnant ne peut pas accepter le prix tel qu'indiqué, le prix peut être confisqué dans son intégralité. Si un gagnant est un mineur dans sa juridiction de résidence, le prix peut être attribué au nom, ou au parent / tuteur légal du gagnant qui doit exécuter tous les documents et accepter toutes les obligations et engagements du gagnant, tous deux au nom de lui-même et le gagnant, ou le prix peut être confisqué. Pas de substitution ou de transfert de prix, mais le Commanditaire se réserve le droit de remplacer le prix par un prix de valeur égale ou supérieure si le prix annoncé devient indisponible. Toutes les dépenses non spécifiées sont à la charge des gagnants. Limiter un (1) prix par personne / adresse e-mail / ménage. Toutes les taxes fédérales, étatiques et locales sont la seule responsabilité des gagnants.

7. CONDITIONS GÉNÉRALES : Les participants acceptent que (a) les Commanditaires et leurs filiales, sociétés mères et affiliées, agences de publicité et de promotion, ainsi que tous leurs directeurs, employés, représentants et agents respectifs (individuellement et collectivement, les « Renoncitaires ») n'assumeront aucune responsabilité quelconque pour, et seront nullement tenus responsables par les participants de, toute blessure, perte ou dommage quelconque à une/des personne(s), y compris la mort, les biens, ou la violation de la propriété intellectuelle ou des droits personnels (tels que, mais sans s'y limiter, le droit d'auteur, le nom commercial ou la marque de commerce et/ou les droits de la vie privée ou de publicité ou de la représentation sous un faux jour) résultant, en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'abus ou de l'utilisation du prix ou de la participation à ce Concours ou à une activité connexe et l'utilisation de l'inscription soumise, et (b) les participants, en s'inscrivant à ce Concours, sauf là où il est interdit par la loi, accordent la permission aux Commanditaires (et acceptent de confirmer un tel accord par écrit), et à ceux qui agissent en vertu de leur autorité, d'utiliser, de publier et d'exploiter l'inscription et les éléments relatifs à celle-ci tel qu'indiqué plus en détail dans la section ci-après intitulée « Octroi de droits par les participants ». Toute renonciation ou non-utilisation de tout droit ci-après par les Commanditaires ne constitue pas une renonciation générale de tout autre droit des Commanditaires. En s'inscrivant à ce Concours, le participant accepte que son inscription soit gratuite et faite sans restriction et que celle-ci ne



soumette les Commanditaires à aucune obligation, que les Commanditaires soient libres de divulguer ou révéler les idées contenues dans l'inscription, sur une base non-confidentielle à quiconque, ou autrement utiliser, exploiter et céder les idées, sans aucune indemnité et avis supplémentaire au, et sans l'approbation du participant. Le participant reconnaît que, par l'acceptation de l'inscription du participant, les commanditaires ne renoncent pas aux droits d'utiliser, de céder ou d'exploiter des idées similaires ou connexes précédemment élaborées ou connues par les Commanditaires, ou développées par leurs employés, entrepreneurs et agents, ainsi que par leurs filiales et leurs employés, entrepreneurs et agents, ou obtenues à partir de sources autres que le participant, et le participant accepte qu'il n'aura aucun droit à toute réclamation envers les Renonciataires résultant de cette utilisation, cession ou toute autre exploitation. Le gagnant éventuel (et les parents / tuteurs légaux du gagnant si le gagnant est un mineur) devra remplir, signer et retourner un affidavit d'admissibilité, une décharge de responsabilité et, lorsque permis par la loi, une renonciation de publicité dans les sept (7) jours suivant l'avis fait au gagnant. Si l'affidavit / la décharge n'est pas reçue à la date indiquée sur la notification, ou si un gagnant éventuel est jugé inadmissible ou non conforme au présent règlement officiel, ou si l'une des récompenses ou des prix est retournée comme non livrable, le prix sera annulé dans son intégralité. Octroi de droits par les participants : En s'inscrivant à ce Concours, les participants accordent aux Commanditaires une autorisation d'utiliser les éléments relatifs à l'inscription qui est d'une licence perpétuelle, mondiale, irrévocable, cessible, sous-licenciable, libre de redevance et entièrement libérée, et les commanditaires et les personnes désignées peuvent ainsi exploiter, éditer, modifier, publier, utiliser et distribuer les éléments relatifs à l'inscription, à toutes les fins utiles, sous n'importe quelle forme de média existant ou pouvant être conçu, sans limitation et sans compensation, permission ou notification au participant ou au parent ou tuteur légal du participant ou à toute tierce partie. Attribution des droits par le gagnant: En acceptant un prix, tous les résultats et le produit de tous les services fournis par le gagnant aux présentes (y compris, sans s'y limiter, l'entrée et tout autre travail fondé sur ou dérivé de celui-ci) Quel que soit le type créé par le gagnant à tout moment, s'il s'agit du Concours (collectivement, «Travail»), est un «travail réalisé sur commande» (tel que ce terme est utilisé dans la Loi canadienne sur le droit d'auteur) pour chaque commanditaire. Chaque commanditaire est l'auteur de l'œuvre à toutes fins, y compris, sans s'y limiter, les lois sur les droits d'auteur du Canada et chaque commanditaire est le propriétaire, à perpétuité et dans l'univers, de tous les droits, titres et intérêts relatifs à l'œuvre, y compris, sans limitation, tous les droits d'auteur sur et à l'œuvre (et tous les renouvellements et prolongations de ceux-ci actuellement ou ultérieurement prévus par la loi) et tous les droits y afférents, y compris tous droits de "droit moral des auteurs" et des droits analogues en vertu des lois applicables de tout pays du monde. Le gagnant renonce également à tous les droits «morale des auteurs» et «droit moral» (et tout droit similaire ou analogue en vertu des lois applicables de n'importe quel pays du monde). Sans limiter l'effet contraignant de l'une ou l'autre des dispositions qui précèdent, dans le cas où l'un quelconque des Travaux n'est pas considéré comme un «travail réalisé sur commande» pour le Commanditaire, le gagnant accordera et cédera irrévocablement et exclusivement au Commanditaire (ou, le cas échéant) la loi applicable interdit ou restreint une telle cession, le gagnant accorde au Commanditaire une licence irrévocable, perpétuelle,



libre de redevances et transférable de tous les droits, titres, intérêts et droits sur ces Travaux, y compris, sans limitation, tous les droits de toute nature, les droits voisins, les marques déposées, les brevets et tous les autres droits de propriété et d'exploitation du Travail et de tous les renouvellements et extensions de ceux-ci, dans l'univers, à perpétuité, à toutes fins utiles, dans tous les médias connus ou à venir. Les droits du Commanditaire sur et au Travail comprendront, sans s'y limiter, le droit d'exploiter le Travail (ou non) par tous les moyens connus ou imaginés dans l'univers à perpétuité, y compris, sans limitation, le droit de modifier, Modifier, éditer, adapter, composer, scanner, dupliquer, commercialiser, utiliser et couper le Travail. Le commanditaire est libre d'exploiter, de concéder la licence, de vendre et / ou de céder tout ou partie de ses droits sur le Travail à tout moment et de temps à autre, en tout ou en partie, à toute personne ou entité, sans permission ou une compensation au gagnant, à leurs parents ou à leurs tuteurs légaux ou à tout tiers. Tous les revenus tirés par le Commanditaire ou les personnes qui y sont désignées de l'utilisation, de l'exposition, de la publication, de la distribution, du merchandising, de la transmission, de l'octroi de licences, de l'exposition, de la vente ou de toute autre exploitation du Travail seront la propriété exclusive et exclusive du Commanditaire et le gagnant, ses parents, ses héritiers, ses successeurs et ses ayants droit, n'auront aucun intérêt ni aucun revenu de ce genre. À la demande du Commanditaire, le gagnant (et les parents ou les tuteurs légaux du gagnant si le gagnant est mineur) exécutera et remettra au Commanditaire les affectations ou autres instruments que le Commanditaire jugera raisonnablement nécessaires pour établir, protéger, faire respecter et / ou défendre tout ou partie des droits du Commanditaire dans le Travail. Si le gagnant (ou le parent ou le tuteur légal du gagnant si le gagnant est mineur) omet de le faire et de le remettre dans les cinq (5) jours suivant la date de cet avis, le commanditaire aura le droit de le faire au nom du gagnant, en lieu et place, et le commanditaire est par la présente irrévocablement nommé comme procureur du gagnant à ces fins, ce pouvoir est couplé avec un intérêt.

8. CONFIDENTIALITÉ : Les Commanditaires recueilleront des renseignements personnels au sujet des participants en ligne, conformément à leurs politiques de confidentialité respectives. La politique de confidentialité de TerraCycle est consultable à l'adresse www.terracycle.ca. En s'inscrivant à ce Concours, les participants autorisent la récolte et l'utilisation de leurs renseignements personnels par les Commanditaires.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : Les Renonciataires ne sont pas responsables en cas de défaut au niveau du traitement ou de la saisie d'une inscription ou de toute autre information, y compris la perte de ces informations. Le commanditaire se réserve le droit à sa seule discrétion de disqualifier toute personne qui enfreint les règlements, qui altère ou qui abuse d'un aspect quelconque, qui fait toute autre tentative de manipuler le déroulement légitime de ce Concours par moyen de tricherie, piratage, tromperie ou autres pratiques de jeu déloyales, ou qui dérange, abuse, menace ou harcèle tout autre participant ou représentant des Commanditaires. Ni les Commanditaires ni leurs agences ne seront tenus responsables de toute négligence associée à ce Concours, y compris celles ayant causé des dommages au matériel ou au système informatique d'un quelconque participant ou de toute autre personne, à la suite de la participation à ce



Concours ou du téléchargement de tout matériel depuis le site www.terracycle.ca ou à la suite de l'utilisation de celui-ci. Si une partie quelconque du Concours est compromise en raison de problèmes techniques, notamment de virus, de vers, de bogues ou de trucs informatiques, d'interventions non autorisées, de fraude ou de défaillance, de grèves postales, ou autres causes qui, selon le seul jugement des Commanditaires, pourraient corrompre ou faire entrave à l'administration juste et équitable de ce Concours, ou autrement nuire à la sécurité du Concours ou à la soumission des inscriptions, les Commanditaires se réservent le droit à leur seule discrétion de suspendre, de modifier ou d'annuler le Concours, et de sélectionner le gagnant, selon les mesures considérées justes ou appropriées par les Commanditaires, parmi les inscriptions valides déjà reçues durant la période de ce Concours. Ni les Commanditaires ni leurs agences ne seront tenus responsables de toute information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site www.terracycle.ca, par la falsification ou le piratage, ou par tout matériel ou programme associé à ce Concours ou utilisé à cette fin, et aucune responsabilité ne sera assumée en cas d'erreur, d'interruption, de suppression, de défaut ou de délai de fonctionnement ou de transmission, de défaillance des lignes de communication, de vol ou de destruction, ou de l'utilisation non autorisée de ce site Web. En cas de litige, le détenteur autorisé du compte de l'adresse de courriel utilisée lors de l'inscription à ce Concours sera réputé être le participant, et devra se conformer aux présents règlements. Le détenteur autorisé du compte se définit comme la personne physique assignée à une adresse de courriel par un fournisseur d'accès à Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre entreprise responsable d'assigner des adresses de courriel. **LES RENONCIATAIRES NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE OU DE TOUTE PERTE QUELCONQUE, Y COMPRIS LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, INCIDENTAUX, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS PROVENANT DE L'ACCÈS AU ET DE L'UTILISATION DU SITE WEB OU DU TÉLÉCHARGEMENT ET/OU DU MATÉRIEL IMPRIMÉ ET TÉLÉCHARGÉ À PARTIR DE CE SITE WEB. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, TOUT SUR CE SITE WEB EST FOURNI « TEL QUEL » SANS AUCUNE GARANTIE QUELCONQUE, SOIT EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE NON-VIOLATION.** En s'inscrivant à ce Concours, les participants acceptent que toutes les questions et tous les problèmes relatifs à la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité de ce règlement, les droits et obligations des participants, ou les droits et obligations des Commanditaires dans le cadre de ce Concours seront régis et interprétés conformément aux lois de la province d'Ontario, sans donner effet à un choix de lois ou de règles de conflits de loi. En s'inscrivant à ce Concours, les participants consentent à la juridiction des tribunaux du ressort de Toronto, Ontario.

10. LISTE DES GAGNANTS: Pour les noms des gagnants, envoyez une enveloppe auto-adressé, estampillé à : Liste des gagnants de «Créer une boîte de collecte!», TerraCycle Canada, 69 Wingold Avenue, Unit # 104, Toronto M6B 1P8 pour être reçue par le 15 mars, 2018.

TerraCycle Canada
69 Wingold Ave, Suite 104
Toronto, ON
M6B 1P8

Phone: +1.800.758.2943
www.terracecycle.ca



11. COMMANDITAIRE : TerraCycle Canada ULC, 69 Wingold Avenue, Unit #104, Toronto, ON M6B 1P8.

